



# **BOLLETTINO**

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0606

Venerdì 06.12.2002

## **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA RIUNIONE DEL CONSIGLIO DEI MINISTRI DEGLI ESTERI DELL'OSCE**

### **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA RIUNIONE DEL CONSIGLIO DEI MINISTRI DEGLI ESTERI DELL'OSCE**

Il 6 e 7 dicembre si svolge ad Oporto, in Portogallo, Paese che quest'anno mantiene la Presidenza dell'Organizzazione per la Sicurezza e la Cooperazione in Europa, la 10a Riunione del Consiglio dei Ministri degli Esteri dell'OSCE.

La Santa Sede partecipa ai lavori con una delegazione guidata da S.E. Mons. Jean-Louis Tauran, Segretario per i Rapporti con gli Stati, e composta da Mons. Leo Boccardi, Rappresentante Permanente presso l'OSCE; Mons. Michael Banach, Ufficiale della Segreteria di Stato; Mons. Ettore Balestrero, Ufficiale della Segreteria di Stato; Padre Ladislav Nemet, S.V.D., della Missione Permanente della Santa Sede presso l'OSCE.

Riportiamo qui di seguito il testo dell'intervento che S.E. Mons. Jean-Louis Tauran ha pronunciato oggi, 6 dicembre, durante l'Assemblea Plenaria dei 55 Stati partecipanti a tale Organizzazione:

#### **• INTERVENTO DI S.E. MONS. JEAN-LOUIS TAURAN**

Monsieur le Président,

En s'étant activement impliquée dans une réflexion sur des thèmes d'actualité tels que le terrorisme, le trafic des personnes humaines, la tolérance et la discrimination, l'OSCE a manifesté, une fois encore, sa vocation à former un espace de liberté, de justice et de stabilité, dans la perspective d'une compréhension globale de la sécurité, spécifique de notre Organisation.

Le Saint-Siège, bien évidemment, tant au plan de la diplomatie bilatérale qu'à celui de la diplomatie multilatérale, n'a pas manqué d'encourager et d'accompagner les efforts de ceux qui tentent d'éradiquer les causes à la base de ces réalités qui défigurent la personne humaine et mettent en péril la survie même des sociétés.

La pauvreté, le chômage, le manque de ressources culturelles, des crises politiques et sociales non résolues

sont autant de domaines susceptibles de faire germer des virus de haine et de barbarie dont les effets dévastateurs sont sous nos yeux.

Ces derniers mois, au cours de leurs travaux, nos délégations ont souvent observé qu'aucun Etat, aucune démocratie ne peuvent fonctionner sans un certain consensus sur les valeurs essentielles de l'existence humaine. Parmi elles, les convictions religieuses sont sans doute celles qui ont une force de mobilisation personnelle et collective particulièrement stimulante.

C'est pourquoi, ayant à l'esprit le rôle des religions dans les pays ici représentés ainsi que les normes contenues dans les divers documents de l'OSCE, la Délégation du Saint-Siège se doit de partager quelques graves préoccupations à ce sujet.

L'année qui se termine a vu se détériorer de façon alarmante les conditions d'exercice du droit à la liberté de religion, en violation des engagements pris dans le cadre de cette Organisation.

Dans certains pays ici représentés, des lois restrictives en matière de liberté religieuse ont été adoptées ou sont en voie de l'être. Des responsables de communautés de croyants, dont un évêque catholique, ont été expulsés du pays où ils exerçaient leur apostolat ou empêchés de rejoindre leurs fidèles.

De telles attitudes, souvent adoptées de manière arbitraire, manifestent une méfiance à l'égard du fait religieux, une méconnaissance du rôle des religions dans la société civile, un mépris des engagements internationaux librement souscrits et une discrimination envers les croyants. Il serait utile de se souvenir de ce qu'un grand juriste italien du XIXE siècle notait avec clairvoyance: "Supprimez la religion dans une société, l'homme deviendra bientôt une marchandise" (Luigi Taparelli d'Azeglio, Droit naturel, chap. IX, 1800).

S'il est nécessaire que les responsables politiques prévoient un régime légal pour toutes les communautés de croyants et aménagent la convivialité religieuse des citoyens entre eux comme avec la puissance publique, ils ne peuvent toutefois le faire que dans le respect des engagements qu'ils ont assumé. Pour ceux qui sont réunis autour de cette table: tous les Documents du processus d'Helsinki et en particulier le Document final de Vienne (1989).

En outre, quand, pour des motifs historiques, une confession est majoritaire, et que certains droits et privilèges lui sont reconnus, cela ne peut advenir au détriment des libertés fondamentales des autres confessions présentes sur le territoire national. C'est le cas, par exemple, quand une Eglise revendique le monopole de la vie religieuse sur le territoire national et réclame l'appui de l'Etat pour mieux se l'assurer. Les adeptes des autres confessions peuvent alors devenir victimes d'une intolérable discrimination promue par la loi et la liberté de conscience des citoyens, qui ont le droit de changer de religion ou de n'en avoir aucune, s'en trouve menacée.

Je voudrais citer ici, Monsieur le Président, le Pape Jean-Paul II. S'adressant au Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, le 9 janvier 1989, il déclarait: "Le droit à la liberté de religion est si étroitement lié aux autres droits fondamentaux que l'on peut soutenir à juste titre que le respect de la liberté religieuse est comme un "test" pour l'observance des autres droits fondamentaux... Le respect par l'Etat du droit à la liberté de religion est signe du respect des autres droits fondamentaux en ce qu'il est la reconnaissance implicite de l'existence d'un ordre qui dépasse la dimension politique de l'existence" (Allocution au Corps diplomatique).

En terminant, je voudrais remercier à mon tour les Autorités portugaises pour l'hospitalité qu'elles nous offrent dans cette ville de Porto si attrayante. Je désire également exprimer des vœux fervents de plein succès à la prochaine présidence des Pays-Bas qui prend la relève. Elle peut compter d'ores et déjà sur l'entière collaboration de la Délégation du Saint-Siège. Je me réjouis enfin des candidatures de la Bulgarie et de la Slovaquie pour la présidence des années successives.